

## **Conseil communal du 19 décembre 2011** **Synthèse des décisions**

Le Conseil communal a décidé :

- Le conseil communal a arrêté le budget communal de l'année 2012

Dans un contexte socioéconomique particulièrement difficile, le collège communal est parvenu à établir, après un long travail de réflexion, un projet de budget pour l'année 2012 qui, à fiscalité inchangée, préserve les services rendus à la population ainsi que l'emploi et les statuts du personnel. Ce projet prévoit également un important programme d'investissements visant à préserver et à moderniser le patrimoine (bâtiments et voiries) et les outils de travail et à rencontrer certains besoins spécifiques, notamment en matière de développement durable (mobilité, économies d'énergie, éducation à la protection de la nature).

Le souci d'économie qui a constamment guidé le collège dans ses choix a permis d'établir un budget ordinaire en boni à l'exercice propre et de dégager un boni appréciable à l'exercice général. Une partie de ce boni a été affectée au financement d'investissements par fonds propre afin de limiter le recours aux emprunts et l'alourdissement de la charge de la dette. Le solde a été affecté à l'accroissement du fonds de réserve extraordinaire en vue de l'autofinancement d'investissements futurs.

Les programmes détaillés des actions des différents échevinats laissent augurer une année riche en réalisations de toute nature au profit de nos habitants et des conditions de travail de notre personnel, sans excès ni prestige. Ces actions parachèveront la réalisation de l'important programme de politique générale établi par la majorité au début de la mandature qui se termine.

Le budget ordinaire clôture sur un boni général de 250.000 €, correspondant à la différence entre 17.010.415,60 € de recettes et 16.760.415,60 € de dépenses. A l'exercice propre, il dégage un boni de 14.588,23 €, correspondant à la différence entre 15.147.511,91 € de recettes et 15.132.923,68 de dépenses.

Les principales dépenses nettes (subventions déduites) par habitant s'élèvent à :

- 190,18 € : administration générale
- 157,82 € : voiries, équipement, plan vert
- 90,37 € : police
- 87,88 € : assistance sociale
- 72,61 € : enseignement
- 42,87 € : immondices
- 43,51 € : via associative, jeunesse, culture, sports
- 18,60 € : actions en faveur des familles

- 16,78 € : pompiers
- 16,61 € : eaux usées
- 10,02 € : assurances
- 9,26 € : bibliothèques
- 7,54 € : santé publique

Les principales recettes nettes par habitant s'élèvent à :

- 568,52 € : taxes et redevances
- 178,65 € : fonds des communes
- 23,39 € : dividendes
- 0,89 € : recettes patrimoniales

Le programme des investissements pour l'année 2012 atteint un montant de 1.771.578,80 €. Son financement est assuré de la manière suivante :

- subventions : 561.985,35 €
- emprunts : 791.779,00 €
- prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire : 417.814,45 €

La part communale dans ce programme s'élève à 1.209.593,45 €, dont 34 % seront financés par fonds propres.

Les principaux projets contenus dans ce programme sont les suivants :

- Travaux d'égouttage et amélioration de la rue des Trois Chênes
- Réfection extraordinaire de diverses voiries
- Acquisition de matériel d'égouttage pour des travaux à réaliser en régie
- Acquisition d'une nouvelle balayeuse de rues
- Réfection de l'école de Haute-Melen
- Grosses réparations dans les écoles
- Finalisation de l'aménagement du jardin didactique de la rue Sur les Keyeux
- Amélioration des cimetières de Melen et de Fêcher
- Insonorisation du hall omnisports de la Place de la Gare
- Modernisation du système de chauffage et réfection du clocher de l'église de Fêcher
- Remplacement du parc informatique des services administratifs

A noter que 2012 verra également la mise en chantier de plusieurs projets importants dont les montants ont été engagés en 2011 :

- Construction de nouvelles classes maternelles et rénovation de l'égouttage à l'école de Soumagne-bas
- Création de gradins et travaux connexes à la salle de Soumagne-bas
- Réfection et création de trottoirs
- Etude des travaux d'aménagement intérieur de l'ancienne usine Mineral Products



- Construction par l'AIDE de la station d'épuration de Cerexhe-Heuseux
- Construction des voiries et équipement du zoning de la SPI à Evegnée-Tignée

Par ailleurs, l'instruction du projet de rénovation de l'église Saint-Lambert de Soumagne-bas sera poursuivie.

- Le conseil communal a approuvé le budget du CPAS pour l'année 2012. La dotation commune à ce budget s'élève à 1.440.473,42 €
- Le conseil communal a fixé provisoirement au montant de 1.484.232,17 €, le montant de la dotation de la commune de Soumagne en faveur de la zone de police « Beyne-Heusay - Soumagne – Fléron » pour l'année 2012. Le cas échéant, ce montant sera revu en fonction du chiffre qui sera inscrit au budget 2012 de ladite zone lorsque celui-ci aura été arrêté.
- Le conseil communal a décidé d'allouer à la régie communale autonome « Centre Sportif Local de Soumagne » un subside d'un montant de 130.686,00 € pour l'année 2012.
- Le conseil communal a décidé d'allouer les subventions suivantes, faisant l'objet d'une inscription nominative au budget communal de l'année 2011 :
  - Comité communal d'aide à la consultation des nourrissons : 1. 228 €
  - Comité d'Action laïque : 1.228 €
  - Croix-Rouge de Belgique : 500 €
  - Profruit : 1. 190 €
  - Musée de la Vie populaire : 1.228 €
- Le conseil communal a décidé d'allouer les subventions suivantes, dans la limite des crédits inscrits au budget 2011 :
  - Subsides aux groupements de jeunesse : 1.240 €
  - Subsides aux groupements sportifs : 6.818 €
  - Subsides à des organismes de loisirs : 2.665 €
  - Subsides à des associations à caractère social : 930 €
  - Subsides aux amicales de pensionnés : 1.000 €
  - Subsides aux associations patriotiques : 500 €
- Le conseil communal a décidé de renouveler pour un nouveau terme de cinq ans la convention de partenariat conclue avec Asbl « Territoires de la Mémoire ». Cette ASBL a pour objet de sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence du fascisme, de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle.
- Le conseil communal a ratifié la décision du collège communal de créer une demi-classe maternelle supplémentaire à l'école de Haute-Melen, à partir du



22/11/2011, compte tenu de l'importante progression de la population scolaire de cette école.

- Le conseil communal a décidé de passer un marché public en vue de l'amélioration du système de chauffage de l'école de Micheroux, rue Paul d'Andrimont, 117-119 (remplacement des deux anciennes chaudières à mazout par une seule chaudière à condensation au gaz).
- Le conseil communal a décidé de nommer à titre définitif Madame Linda LEGRAND au grade d'attachée spécifique (niveau A 1) responsable de la gestion des ressources humaines et de la communication, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Les points suivants ont été examinés à la demande de conseillers :
  - Octroi du titre honorifique de leur fonction aux directeurs et directrices retraités des écoles communales - Proposition
  - Marché public - Achat de 11 abris de jardin métalliques pour le jardin didactique - Conditions, mode de passation, devis estimatif et firmes à consulter - Délibération du collège communal du 12/12/2011 - Prise d'acte
  - Mensuel « SPOT » - Manquement lors de la distribution dans certains quartiers de Soumagne - Analyse des causes et solutions proposées

